

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'accessibilité à l'hôpital "Joseph Bracops".

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Un hôpital est un lieu de grand passage où de nombreuses personnes malades ou fragiles ou ayant de problèmes de mobilité doivent pouvoir se rendre dans des conditions d'accessibilité les plus simples et les plus sécurisées possibles.

Or, concernant l'hôpital « Joseph Bracops », le moins que l'on puisse dire est que la situation pourrait être améliorée. En, effet, l'état des trottoirs menant à l'hôpital n'est pas acceptable et est une source manifeste de risque de chute.

Outre cela, de nombreux visiteurs s'étonnent du fait que le parking de l'hôpital est fermé durant le week-end. D'autre part, autant les usagers que les riverains déplorent l'absence de panneau E9B qui permettraient d'éviter l'occupation massive et envahissante de camionnettes et de camions rue René Henry et dans la contre-allée de la même rue. Le Collège est-il au courant de ces problématiques et quelles réponses concrètes peut-il avancer pour résorber ces problèmes d'accessibilité à l'hôpital « Joseph Bracops » ?

Enfin, ne pourrait-on pas envisager autre chose que le dépôt de rochers, aujourd'hui intégralement tagués, aux pieds des platanes pour gérer le stationnement dans la rue René Henry ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le Collège est au courant de la fermeture du parking de l'hôpital pendant le week-end. Les informations reçues montrent qu'il y a beaucoup de problèmes de vandalisme, surtout le weekend. Le Collège a récemment discuté de cela avec le « RSCA ». Lors des matches, les voitures se stationnent sur le parking de l'hôpital. La rue René Henry est une voirie régionale. Depuis deux ans, le Collège reçoit des plaintes venant d'habitants concernant le stationnement sauvage dans cette contre-allée. Il avait depuis lors demandé à la Région de trouver une solution pour protéger l'endroit, ce qui a été fait en y plaçant des rochers, mais c'est une solution temporaire à laquelle il demande une alternative. Les rochers empêchent notamment le stationnement de camions et permettent une diminution des nuisances pendant le weekend et l'empêchement de l'organisation de barbecues sauvages.

G. VAN GOIDSENHOVEN réplique que l'amélioration des trottoirs, des passages piétons y compris aux alentours de l'hôpital dépend du niveau communal. Ce qui dépend peut-être moins de la Commune, est la possibilité d'ouvrir le parking. Il est hallucinant de voir le parking vide alors que des personnes cherchent à stationner leur

véhicule pour rendre visite à des parents hospitalisés, ou se rendre à une consultation médicale. Il comprend qu'il y ait des problèmes de vandalisme mais il est désespérant qu'un problème de sécurité engendre qu'un parking accessible et nécessaire soit interdit à un usage légitime. Il espère que la Commune reverra sa position. Les plaintes qu'il a relayées sont issues de personnes raisonnables confrontés à des nécessités d'ordre médical, elles n'ont pas de mauvaises intentions.